

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2017

PRÉSENTÉ À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE 10 AVRIL 2018



CONSEIL DE QUARTIER

MAIZERETS



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
REMARQUES PRÉALABLES.....	1
INTRODUCTION	2
MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
1. RAYONNEMENT ET ANIMATION DU QUARTIER.....	5
1.1. Place Maizerets.....	5
1.2. Communications et présence sur internet.....	5
1.3. Comité pour l'harmonisation des activités de rayonnement dans Maizerets (CHARMe).....	6
2. ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS	7
2.1. Participation au comité Limoilou, mon environnement ma santé.....	7
2.2. L'état de la vigilance en 2017 à l'incinérateur	9
2.3. Entreprise AIM.....	10
2.4. Comité de vigilance du Port de Québec et projet d'agrandissement.....	13
2.5. Comité de Cohabitation Port-Communauté.....	14
3. TRANSFORMATION DU QUARTIER.....	15
3.1. Nouveau complexe hospitalier	15
4. VIE DÉMOCRATIQUE	18
4.1. Composition du conseil d'administration	18
4.2. Participation à des comités.....	18
4.3. Consultations publiques	19
5. ÉTATS FINANCIERS.....	21
5.1. L'état des revenus et des dépenses pour 2017 et le bilan de fin d'année	21
6. CONCLUSION	23
7. ANNEXE 1 : L'ÉTAT DE LA VIGILANCE 2017 À L'INCINÉRATEUR – TEXTE DÉTAILLÉ . Erreur ! Signet non défini.	
8. ANNEXE 2: DÉCLARATION CITOYENNE DE MAIZERETS SUR LA SANTÉ, DE LA PROTECTION DE LA SÉCURITÉ, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES FACE À LEUR ENVIRONNEMENT..... Erreur ! Signet non défini.	

REMERCIEMENTS

Le Conseil de quartier de Maizerets remercie :

- toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la conception du Rapport annuel 2017;
- l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de la Ville de Québec, notamment pour son soutien à son fonctionnement et à la réalisation de ses projets;
- Monsieur Daniel Leclerc, conseiller en consultation publique de la Ville de Québec, pour son appui aux travaux du Conseil du quartier.

REMARQUES PRÉALABLES

- Le nom de membres du Conseil d'administration apparaît au début de certains textes, ceux-ci sont responsables de ces textes;
- Sauf indication contraire, les photos appartiennent au Conseil de quartier de Maizerets;
- Le présent document contient des hyperliens pour accéder directement aux documents mentionnés.

© Conseil de quartier de Maizerets 2018.

INTRODUCTION

Jérôme Bouchard | Secrétaire

Le rapport annuel représente un moyen de rendre des comptes aux citoyens du quartier de Maizerets et d'informer les élu(e)s et l'administration de l'Arrondissement La Cité-Limoilou et de la Ville de Québec des actions et réalisations du Conseil de quartier.

Après un bref rappel de sa mission et de ses mandats, le Rapport annuel présente les principaux dossiers qui ont mobilisé le Conseil de quartier au cours de l'année 2017.

L'année 2017 a été une année charnière en ce qui a trait à l'animation et au rayonnement du quartier. En effet, à l'initiative du Conseil de quartier et inspirée par deux ateliers de design participatif, la première édition de la Place Maizerets a fait vibrer le cœur du quartier pendant la période estivale grâce à une programmation riche et variée conçue par le Centre Monseigneur-Marcoux.

L'environnement et la qualité de vie des citoyens du quartier ont une fois de plus été au cœur des préoccupations du Conseil de quartier. Des progrès significatifs ont notamment été constatés dans les échanges entre un groupe de citoyens du quartier et les représentants de la Ville de Québec et de l'usine de récupération de métal AIM au sein du Comité tripartite mis sur pied pour régler ou atténuer les problématiques subies par les résidants du secteur. Des discussions et interventions ont également eu lieu concernant principalement l'incinérateur, le Port de Québec et le nouveau complexe hospitalier qui ont un impact important sur la qualité de vie des résidants du quartier, notamment sur les plans de la santé publique, de la mobilité et de la circulation.

Enfin, en ce qui a trait à la vie démocratique, le Conseil de quartier a mis en place des sous-comités pour des projets précis et délégué des représentants à plusieurs comités et tables externes sur des enjeux majeurs pour le quartier. Le Conseil de quartier a aussi été formellement consulté une fois en 2017 par l'Arrondissement La Cité-Limoilou en plus de contribuer à l'organisation d'une consultation publique sur le stationnement au pourtour de l'Hôpital l'Enfant-Jésus.

Pour le détail des décisions et discussions du Conseil de quartier, le lecteur pourra consulter l'ensemble des procès-verbaux des assemblées du Conseil de quartier disponibles sur le site de la ville de Québec :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/maizerets/index.aspx?q=21

Le Conseil de quartier publie régulièrement des informations et annonce ses rencontres sur sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/quartiermaizerets/>

MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER

Le Conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville. Il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, à l'aménagement des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique.

Le Conseil de quartier réalise son mandat dans un esprit de collaboration avec la Ville de Québec. Il peut ainsi :

- émettre des recommandations sur:
 - tout projet de modification au règlement d'urbanisme que le Conseil d'arrondissement lui soumet
 - tout autre projet qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville.
- tenir des séances de consultation publique sur une question pour laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville, tels le Conseil municipal ou le Conseil d'arrondissement;
- de sa propre initiative, transmettre au Conseil municipal ou au Conseil d'arrondissement son avis sur tout autre sujet concernant le quartier;
- en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier;
- en fonction de la réglementation municipale, de sa propre initiative et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées, tenir une consultation publique pour un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation d'une propriété municipale située sur son territoire, incluant un parc ou un équipement culturel ou de loisirs qui relèvent du Conseil municipal ou du Conseil d'arrondissement.

1. RAYONNEMENT ET ANIMATION DU QUARTIER

1.1. Place Maizerets

Martial Van Neste | Président
Membre du Comité sur le noyau villageois

Suite à une initiative du conseil de quartier en 2016 et de concert avec la ville une place publique a été créée sur le parvis de l'Église St-Pascal.

Suite aux consultations citoyennes organisées avec le conseil de quartier, un mandat de gestion a été donné au Centre Mgr Marcoux. Le mandat d'aménagement a été donné aux « Les Malcommodes », un collectif de 7 étudiants à la maîtrise de l'École d'architecture de l'Université Laval.

Ceux-ci ont fait un travail et engagement remarquable. Les aménagements ont été très appréciés, même si certains sous-contractants ont livré avec des délais.

Un bel éventail d'activités ont été organisées qui ont rassemblé des citoyens du quartier : près de 500 pour l'inauguration avec Damien Robitaille, et de 50 à 75 personnes pour plusieurs autres activités. La participation était variée: jeunes familles, aînés, personnes avec handicaps. La place a été utilisée de par des clientèles diverses, dont des usagers des services de santé avoisinants.

1.2. Communications et présence sur internet

Martial Van Neste | Président
Andrée-Anne Verret | Trésorière

La présence du conseil cette année a été principalement sur Facebook avec une page Facebook qui est suivie par plus de 385 personnes : <https://www.facebook.com/pg/quartiermaizerets> (@quartiermaizerets) et aussi un compte Twitter CQ Maizerets @cqmaizerets.

1.3. Comité pour l'harmonisation des activités de rayonnement dans Maizerets (CHARMe)

Therera Wiesner | Administratrice
Co-responsable du CHARMe

Le Conseil de quartier de Maizerets souhaite organiser des activités récurrentes permettant le rayonnement du quartier auprès de ses propres résidants et dans l'ensemble de la Ville de Québec. Ces activités devraient pouvoir attirer un nombre significatif de citoyens du quartier et de toute la Ville de Québec. Le Conseil de quartier a confié à un comité spécial, le CHARMe, le mandat d'initier et de s'assurer de l'organisation et de la réalisation de ces activités.

Mandat du CHARMe

Le CHARMe est responsable d'accompagner les consultants engagés dans les divers projets de leur travail, d'évaluer les livrables des consultants en transmettant les commentaires requis et de recommander au Conseil de quartier l'acceptation des projets et les paiements selon un échéancier décrit dans le contrat pris entre le Conseil de quartier et chaque consultant.

Fête de quartier 2017, première édition

En mai 2016, une entreprise spécialisée dans la création et la planification de ce genre d'événements a été engagée avec le mandat de concevoir une Fête de quartier thématique pour l'été 2017. La première édition de la Fête du quartier Maizerets était prévue pour principalement avoir lieu sur la future nouvelle place éphémère en août 2017. Le contractant responsable de la planification d'un projet de fête de quartier pour 2017, Productions Ô Marius, s'est désisté du projet en mai 2017.

Fête multiculturelle 2017

Par ailleurs, l'animation de la nouvelle place éphémère était déjà attribuée au Centre Monseigneur-Marcoux. Par conséquent, le Conseil de quartier de Maizerets a profité du fait que le Centre Monseigneur-Marcoux planifiait l'organisation d'une fête multiculturelle. Cela a été fait le 9 septembre 2017 et a été co-financé par des fonds résiduels du Conseil de quartier.

L'événement a regroupé des citoyens et citoyennes de toutes les tranches d'âges, de nationalités différentes, le tout dans une ambiance festive. Il y avait un conteur

africain, Mamodou l'échassier, de la Capoeira Angola, du baladi, de la danse de ligne country américain et c'est Jérôme Casabon qui a débuté le volet musical de l'événement.

Le Conseil de quartier souligne la qualité du travail de programmation et d'organisation du Centre Monseigneur-Marcoux comme coordonnateur de la place éphémère, notamment pour ce qui est de la fête multiculturelle qui s'est avérée un franc succès.

Membres du CHARMe en 2017

Yvan Ouellet, Administrateur au Conseil de quartier et responsable du CHARMe

Theresa Wiesner, administratrice au Conseil de quartier et co-responsable du CHARMe

Invitation

Les citoyennes et citoyens intéressé(e)s à faire partie du CHARMe ou à partager leurs idées d'activités sont invités à nous contacter par le biais de la page Facebook du Conseil de quartier.

2. ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

2.1. Participation au comité Limoilou, mon environnement ma santé

Martial Van Neste | Président du conseil

Représentant au comité Limoilou, mon environnement ma santé

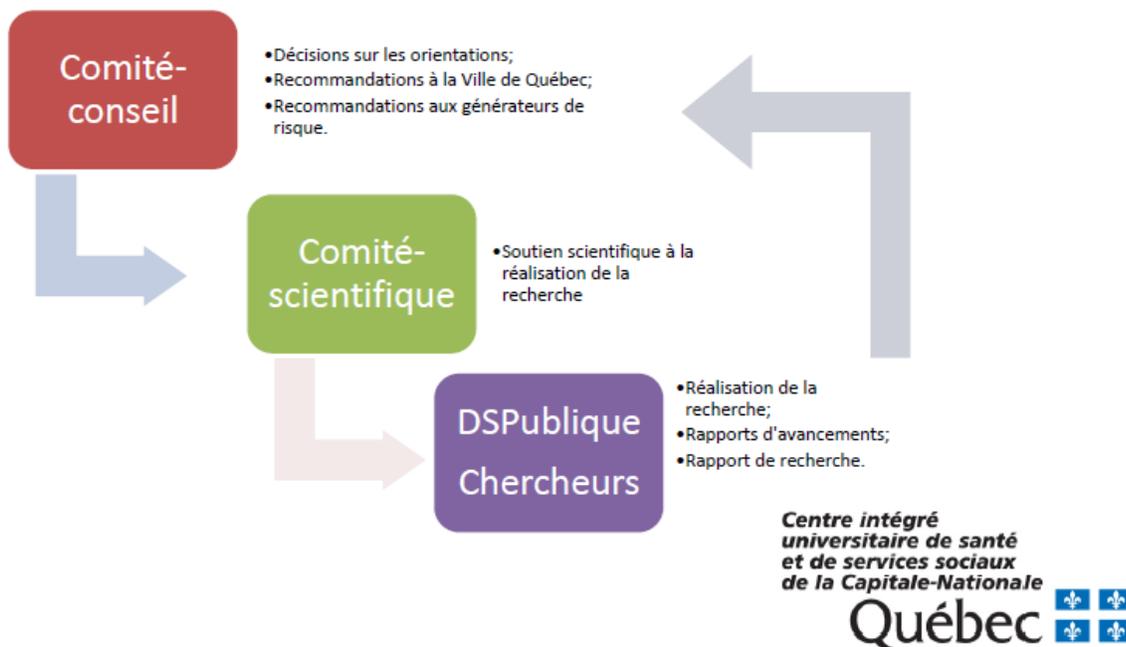
Le Projet « Limoilou, mon environnement, ma santé » est une démarche globale de caractérisation des principaux contaminants et de nuisances environnementales, qualifiés de stressseurs environnementaux, présents dans l'air et l'environnement physique du quartier Limoilou. Cette démarche vise aussi à documenter l'impact potentiel de ces stressseurs sur la santé des personnes qui y vivent. La recherche de solutions durables avec les différentes parties prenantes du territoire (citoyens, élus, partenaires municipaux et gouvernementaux) est la finalité du projet mené par la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale (DSPublique).

Le premier volet du Projet « Limoilou, mon environnement, ma santé » vise à analyser l'impact de la qualité de l'air ambiant sur la santé respiratoire et cardiaque de la

population de Limoilou, de Vanier et la Basse-Ville de Québec.

Le comité conseil est composé de représentants de conseil de quartiers, de représentants de compagnies opérant dans le quartier (White Birch, Port de Québec, Arrimage Québec, Glencore), le service d'environnement de la ville de Québec, le MDDELCC (Ministère de l'environnement), les organismes Vivre et Ville et le Conseil Régional de l'Environnement et la Santé Publique.

La structure du projet



Activités spécifiques du comité-conseil

- Participer aux rencontres organisées par l'équipe de projet
- Effectuer les suivis des rencontres
- Prendre connaissance et commenter les propositions et les documents soumis
- Contribuer à la collecte de données utiles à la réalisation de la recherche
- Conseiller et soutenir l'équipe de projet sur certains aspects scientifiques de l'étude, notamment :
 - La population à l'étude;
 - Les problèmes de santé ciblés;
 - La stratégie d'échantillonnage;
 - La collecte des données.
 - les aspects communicationnels
 - les recommandations à émettre
- Questionner la démarche de recherche, se l'approprier et la comprendre.

Des rencontres d'environ 2 heures ont eu lieu tous les deux mois. Le comité avance bien, le cadrage du projet est terminé, les devis d'études et les protocoles sont bien avancés.

2.2. L'état de la vigilance en 2017 à l'incinérateur

Yvan Ouellet | Administrateur
Membre du Comité de vigilance de l'incinérateur

Le présent texte s'inspire largement des comptes-rendus du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec en 2017. Parfois même, ce sont des extraits entiers qui ont été recopiés aux fins du présent document.

Le représentant du Conseil de quartier de Maizerets a participé de manière assidue à la recherche des informations pour mieux décrire les nuisances de l'incinérateur ainsi qu'à la recherche des solutions pour améliorer le fonctionnement de l'incinérateur.

Les présents sujets ont été abordés au Comité au cours de 2017 :

- dépassement d'arsenic en juin 2017 de 176 fois la valeur attendue;
- nouveau mandat élargi du Comité de vigilance, incluant le suivi du PMGMR;
- suivi des campagnes d'échantillonnage aux cheminées de juin et octobre 2017;
- discussions entourant les modifications sur l'ajout d'unités de charbon activé et sur des brûleurs au gaz pour soutenir la combustion;
- sortie médiatique du conseil de quartier de Maizerets;
- demande du conseil de quartier de Maizerets sur les démarches entourant l'ajout de nouvelles unités de charbon activé;
- analyse en continu de l'acide chlorhydrique;
- compostage communautaire et autres éléments de gestion des matières organiques.

Le texte détaillé des activités du Comité de vigilance apparaît à l'annexe I du présent document.

2.3. Entreprise AIM

Marcel Paré | Administrateur
Membre du Comité de travail sur le dossier AIM

Contexte

Suite à l'implantation en 2003 de l'usine de récupération de métaux AIM, les résidents vivant à proximité subissent des nuisances, notamment les bruits, les poussières, le camionnage et les aspects visuels.

Le Conseil de quartier s'est donné le mandat de : « Reconnaître, faire reconnaître et dénoncer l'ampleur de la problématique en lien avec la présence du ferrailleur AIM à proximité d'un quartier résidentiel ». À cette fin, un communiqué de presse a été diffusé, une interview a été faite à Québec Hebdo, deux articles sont parus dans Le Soleil et le Journal de Québec et deux émissions de radio (CKRL) ont fait état de la problématique.

Comité triparti

Suite à une démarche citoyenne visant à faire reconnaître et cesser certaines nuisances, le Conseil de quartier a délégué un administrateur afin qu'il participe aux travaux d'un Comité Triparti.

Le mandat délégué au représentant du Conseil de quartier est le suivant:

« Considérant la proposition de la Ville de Québec, qui en suivi du Plan d'intervention 2015 de l'arrondissement de La Cité-Limoilou visant à cibler et réduire les facteurs de nuisance autour de la zone industrielle de la Canardière, et plus particulièrement autour de l'usine de recyclage de métal AIM, participer et faire valoir au sein du Comité Triparti en priorité les problématiques de bruits et de poussières liées aux activités de AIM ».

Le Comité Triparti est composé de représentants : de la compagnie AIM (3), de la Ville de Québec (3), de la compagnie Englobe (2), de citoyens (2), d'un représentant du CIUSSS de la Capitale-Nationale et d'un membre du Conseil de quartier de Maizerets. Tous les acteurs participant à ce processus reconnaissent les problématiques identifiées dans le rapport produit par le CQ Maizerets¹.

Les démarches du Comité Triparti ont permis d'identifier des actions visant à atténuer certains des irritants dénoncés et des moyens ont été mis en place par la compagnie :

- AIM a exprimé qu'il veut établir ou rétablir des relations de bon voisinage. À cette fin, AIM a engagé une firme de consultants ENGLOBE pour les accompagner dans

un processus de rapprochement avec les citoyens et de mise en place d'un système de recherche de solutions. Quatorze (14) citoyens ont accepté d'être rencontrés par ENGLOBE afin de témoigner de situations vécues.

- AIM a instauré un système de veille sociale, soit un système d'alerte auquel pourront s'adresser les citoyens. Par ce moyen, la compagnie vise à faciliter le signalement des dysfonctionnements dans les opérations de la compagnie. Ces rapports de déficiences seront traités rapidement et les citoyens recevront une réponse dans les 48 heures. Ces informations seront ensuite transmises : au Comité Triparti, à la Ville et Ministère de l'Environnement. La compagnie s'engage à faire rapport des correctifs apportés dans les opérations tant aux citoyens qu'au Comité Triparti.
- AIM se veut pro-actif dans sa recherche de solution. La compagnie vise une intervention rapide et précise afin de pouvoir intervenir rapidement sur les dysfonctions dans les opérations. À titre d'exemple, AIM a pu constater que la manutention des roues d'alliage en vrac crée un problème important de bruit. La direction d'AIM a pris rapidement la décision de déplacer cette activité vers son site de Vanier. Il est maintenant convenu que le traitement des roues pour le site Montmorency s'opérera seulement pour celles reçues sur palette et que cette activité se fera à l'intérieur, les portes fermées ;
- Un plan de transport a été établi, la circulation se rendant au site Montmorency sera en partie détournée afin d'éviter le boulevard Henri-Bourassa. Les représentants d'AIM analysent les possibilités de détourner leur camionnage se dirigeant directement vers le port ;
- De concert avec la Ville, AIM a prévu autour de certains axes de ses installations, un plan de verdissement afin de réduire les impacts visuels négatifs.

Cependant, malgré la volonté exprimée et les efforts démontrés par les représentants de la compagnie, les moyens mis en place à ce stade n'interviennent que partiellement sur les problématiques principales de bruits et de poussières. Ces problématiques majeures ont été clairement nommées dans le rapport produit et adopté le 13 décembre 2016, par le Conseil de quartier. Le représentant du Conseil de quartier est intervenu à différentes occasions sur la problématique des poussières émises. Notre position demeure ferme, celles-ci doivent être identifiées et quantifiées. Les principes et les moyens de précaution énoncés dans la *Déclaration citoyenne de Maizerets sur la santé, de la protection de la sécurité, de l'intégrité et de la qualité de vie des personnes*

face à leur environnement (annexe 2) doit demeurer notre principe d'intervention dans ce dossier.

Certaines divergences ont été identifiées par le représentant du Conseil de quartier suite à des positions de la Ville. Selon l'interprétation énoncée par la Ville, le permis d'exploitation émis à l'endroit d'AIM doit lui permettre ou l'autoriser à l'émission d'un certain niveau de bruit et de poussière. Une rencontre a eu lieu avec des directions de la Ville et les points de vue échangés. Le représentant du Conseil de quartier a clairement énoncé la position qu'aucune émission de poussière et/ou de bruit ne doit être émise vers le quartier.

Il est primordial pour le Conseil de quartier de maintenir les requêtes identifiées (par les citoyens) dans le rapport que nous avons produit afin que les actions à venir se concentrent prioritairement sur les émissions de poussières et de bruits. Il faut parvenir à faire identifier les contenus et quantifier les volumes des poussières émises lors des traitements de métaux effectués à l'extérieur par la compagnie. Il faut que ces émissions de poussières et de bruits qui se diffusent dans un quartier résidentiel cessent.

Il est important pour le Conseil de quartier de maintenir une présence au Comité Triparti. La compagnie exprime et démontre son intention de mettre en place et de soutenir des moyens de rapprochement avec les résidents du quartier. Les moments d'échange au Comité Triparti ont permis à ce jour des avancées significatives et ne peuvent à terme qu'apporter une réelle amélioration à la qualité de vie du quartier.

Qu'il me soit permis de remercier les résidents qui ont contribué à l'avancement de ce dossier, dont certains à plus d'une occasion. Soyez convaincus que votre contribution est un appui primordial aux avancées énoncées.

¹Rapport sur une consultation citoyenne auprès de résidents du voisinage de l'usine de recyclage de métal AIM, préparé par le Comité Dossier AIM du Conseil de quartier de Maizerets, Dixième séance ordinaire du Conseil de quartier de Maizerets, 13 décembre 2016

2.4. Comité de vigilance du Port de Québec et projet d'agrandissement

Mélanie Levesque | Citoyenne du quartier

Représentante du Conseil de quartier au Comité de vigilance du Port de Québec

Le quartier Limoilou, incluant Maizerets, a connu en 2013 des épisodes de poussières, surtout médiatisés par l'épisode dit « des poussières rouges ». Ces poussières, provenant vraisemblablement du Port de Québec, ont inquiété de nombreuses personnes.

Le Comité de vigilance du Port de Québec a été formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le Comité a comme mission de proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires afin d'atténuer les impacts de ces activités sur les citoyens. Il doit également informer la population. Cependant, le Comité n'a pu exercer pleinement son rôle de surveillance puisqu'il n'a pu avoir accès à plusieurs données nécessaires à cet exercice.

En 2017, l'élément qui a retenu notre attention est l'agrandissement du Port. Nous sommes en attente de l'évolution du processus de l'étude de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre du projet d'agrandissement.

En avril, l'Agence a demandé des précisions au Port sur les études réalisées pour faire approuver leur projet. Le Port devrait remettre bientôt ses précisions et réponses à l'Agence. L'Agence devra ensuite préparer l'ébauche du rapport d'évaluation environnementale. Pour terminer le processus, le ministre évaluera à la lecture de ce rapport l'importance des effets environnementaux. Il décidera si oui ou non le projet va de l'avant.

Pendant l'automne 2017, le Port a précisé son scénario définitif d'exploitation. L'agrandissement du Port aura une vocation commerciale. Il s'agira d'un terminal réservé exclusivement aux conteneurs. Il prévoit accueillir 500 000 conteneurs par année. 85 % quitteront le Port par train et 15 % par camion. Il y a présentement 300 camions par jour qui voyagent du Port donc 100 camions de plus par jour avec ce projet (c'est une estimation).

Le Port a également décidé de retirer le brise-lame du projet et d'éviter de reconfigurer la plage. Pourquoi ?

- Préoccupations énoncées par les usagers de la plage (pas d'effet d'enclavement ni de perturbation de la pratique des sports nautiques)
- Réduire l'empreinte du projet sur le milieu aquatique et les habitats du poisson.

Nous aurons très certainement des nouvelles de l'ACEE prochainement. À suivre...

Le mémoire du Comité déposé en 2016 peut être consulté à partir du lien suivant :
<http://cvap.quebec/wp-content/uploads/2017/02/Memoire-CVAP-Beauport-2020-VF.pdf>

Le processus d'évaluation dans son ensemble peut être consulté à partir du lien suivant:

http://cvap.quebec/wp-content/uploads/2016/02/Process_ACEE.jpg

Enfin, une section du site internet de l'Administration portuaire de Québec porte sur le projet Beauport 2020 :

<http://www.portquebec.ca/projects/a-propos-du-port/developpement/projets-davenir/agrandissement-secteur-beauport>

2.5. Comité de Cohabitation Port-Communauté

Yvan Ouellet | Administrateur

Membre du Comité et délégué du Conseil de quartier de Maizerets

Le Comité de Cohabitation Port-Communauté est une voie de communication pour que le Port de Québec engage et maintienne des contacts avec plusieurs intervenants : citoyens, groupes environnementaux, citoyens corporatifs, groupes d'intérêts et associations diverses.

Les objectifs sont :

- Établir et maintenir un canal de communications structuré entre le Port de Québec et les acteurs de la communauté concernés par ses activités
- Bonifier le mode de réalisation des projets du port afin d'accroître leur niveau d'acceptabilité sociale

- Permettre de recevoir toutes les suggestions et tous les commentaires en provenance des différents groupes d'intérêts gravitant autour du Port.

Parmi les nombreux sujets traités, mentionnons notamment

- aménagement du Bassin Louise
- plan d'action de développement durable (PADD) 2017-2022
- processus d'évaluation du projet Beauport 2020
- projet de spa nordique à l'Anse Brown
- ravitaillement des bateaux en gaz naturel liquéfié

Un rapport annuel des activités du Comité pour 2017 sera disponible sur le site du Port de Québec.

3. TRANSFORMATION DU QUARTIER

3.1. Nouveau complexe hospitalier

Alain Couillard | Administrateur

Membre du Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier

Contexte

Dans le cadre de la transformation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus en un méga centre hospitalier « CHU de Québec », un « Comité de voisinage » a été mis sur pied en novembre 2016. Deux membres du Conseil de quartier, Martial Van Neste et Alain Couillard y participent. Ce comité comprend la direction de l'hôpital, la direction de projet de la Société québécoise des infrastructures, des représentants de la ville, du RTC ainsi que d'autres citoyens.

Objectifs du comité

Le « Comité de voisinage » vise à informer les résidents, commerçants et organismes communautaires du quartier de l'évolution du projet de construction du nouveau centre hospitalier. Il permet également à ces mêmes membres d'exprimer leurs préoccupations, et de proposer des suggestions pour minimiser les impacts dans le quartier.

Thèmes des rencontres

- État d'avancement du projet;
- Mesures mises en oeuvre concernant, entre autres : la circulation automobile, piétonnière et le transport en commun, l'accès aux résidences et aux commerces, les activités de chantier, etc.;
- Impacts ou enjeux sur la qualité de vie, sur les activités économiques, sociales, culturelles ainsi que sur les services dispensés dans les secteurs aux alentours;
- Occasions de développement ou d'amélioration dans le quartier;
- Tout autre sujet d'actualité concernant le projet.

Avancement des travaux

Au cours de l'automne 2017, les travaux d'excavation et de fondations du nouveau centre de cancérologie ont été amorcés (phase 1). Pour plus d'information concernant l'avancement du projet, il est possible de se rendre sur la page :

[https://www.chudequebec.ca/a-propos-de-nous/nouveau-complexe-hospitalier-\(1\)/nouveau-complexe-hospitalier.aspx](https://www.chudequebec.ca/a-propos-de-nous/nouveau-complexe-hospitalier-(1)/nouveau-complexe-hospitalier.aspx)

Interventions du conseil de quartier Maizerets

Lors des 5 rencontres du comité qui ont été tenues au cours de l'année 2017, les 2 membres du conseil de quartier Maizerets ont amené les sujets suivants :

- Préoccupations et craintes de citoyens concernant la circulation automobile, notamment par rapport à l'entrée du stationnement de travailleurs sur la rue Perreault;
- Préoccupations et craintes de citoyens concernant le stationnement sur rue;
- Importance de maintenir les liens cyclables existant malgré le chantier de construction;
- Intérêt pour que les questions et plaintes des citoyens reçues par le service des communications du CHU soient présentées par thème lors de chaque rencontre du comité;
- Importance de prévoir une desserte efficace de transport en commun pour les travailleurs du nouveau complexe hospitalier;

- Demande du conseil de quartier (résolution à l'appui) pour une piste cyclable traversant le campus du nouveau centre hospitalier;
- Demande du conseil de quartier (résolution à l'appui) que dans le cadre de la politique d'intégration des œuvres d'art du ministère de la culture, soit pris en compte la pertinence de favoriser l'intégration du nouveau complexe dans la trame urbaine du quartier.

Développements/suivis pour 2018

Au cours de l'année 2018, les membres du conseil de quartier participant au comité de voisinage porteront une attention particulière aux points suivants :

- État d'avancement des travaux de la phase 1;
- Propositions de bonification de la desserte de transport en commun;
- Propositions de bonification des infrastructures favorisant le transport actif;
- Propositions d'intégration de l'art dans le cadre de la politique du 1% du ministère de la culture (un membre du conseil de quartier siègera comme observateur sur le comité du ministère de la culture);
- Solution pour le stationnement permanent du futur complexe (en attente de décision).

4. VIE DÉMOCRATIQUE

Jérôme Bouchard | Secrétaire

4.1. Composition du conseil d'administration

Membres au 1^{er} janvier 2017

M. Jérôme Bouchard, secrétaire
Mme Stéphanie Bussiè-res-Boudreau,
trésorière
M. Alain Couillard, administrateur
M. Yvan Ouellet, administrateur
M. Marcel Paré, administrateur
M. Martial Van Neste, président
Mme Theresa Wiesner, administratrice

Membres au 31 décembre 2017

M. Jérôme Bouchard, secrétaire
M. Alain Couillard, administrateur
M. Raymond Falardeau, administrateur
Mme Johanne Grondin, administratrice
M. Yvan Ouellet, administrateur
M. Marcel Paré, administrateur
M. Martial Van Neste, président
Mme Andrée-Anne Verret, trésorière
Mme Theresa Wiesner, administratrice

Administratrice sans droit de vote

Geneviève Hamelin, Conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet

4.2. Participation à des comités

Comités, sous-comités et groupes de travail internes au conseil d'administration liés à des projets subventionnés

- Comité sur la Place Maizerets
- Comité sur l'harmonisation des activités de rayonnement de Maizerets (CHARMe)

Comités mixtes formés d'administrateurs-trices du CA et de citoyens

- Comité sur la biométhanisation
- Comité de travail sur le dossier AIM

- Comité sur l'écoquartier Maizerets

Participation de membres du CA à des comités ou groupes de travail externes au Conseil de quartier

- Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec
- Comité de vigilance du Port de Québec
- Comité des relations avec la communauté du Port de Québec
- Table de concertation Vélo des conseils de quartier
- Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier
- Limoilou, mon environnement, ma santé

4.3. Consultations publiques

Nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus

La Ville de Québec a tenu une consultation publique le 5 avril 2017 sur des modifications à la réglementation d'urbanisme afin de permettre la réalisation du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Stationnement dans les rues à proximité de l'hôpital de l'Enfant-Jésus

La Ville de Québec a invité, le 17 mai 2017, les résidants du quartier Maizerets à participer à une consultation publique sur le stationnement dans les rues à proximité de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Lors de cette consultation tenue au Centre Monseigneur-Marcoux, différentes options ont été proposées pour la gestion du stationnement dans la rue, dont l'ajout de nouvelles zones de stationnement réservées aux détenteurs d'un permis (vignette).

Zone 18106Mb (1255, 18^e rue) projet de modification à la réglementation d'urbanisme R.C.A.1V.Q. 311 [Super clinique]

Une consultation publique et demande d'opinion au Conseil de quartier de Maizerets ont eu lieu le 9 mai 2017 au Centre Monseigneur-Marcoux. Le projet de modification à la réglementation d'urbanisme visait à permettre l'usage P5 - *établissement de santé sans hébergement* - à tous les étages pour l'établissement d'une super clinique au nord de la 18^e rue et à l'ouest du boulevard Henri-Bourassa.

Les sommaires décisionnels, les rapports de consultation publique et les autres documents associés à ces consultations publiques et demandes d'opinion au Conseil de quartier de Maizerets peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de

Québec :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/maizerets/consultations-publiques.aspx

5. ÉTATS FINANCIERS

Andrée-Anne Verret | Trésorière

5.1. L'état des revenus et des dépenses pour 2017 et le bilan de fin d'année

Conseil de Quartier Maizerets			
État des résultats			
pour la période se terminant le 31 décembre 2017			
Revenus de fonctionnement			
Subvention Fonctionnement VdQ	\$1 442,00		
Dépenses de fonctionnement	Dépensé	Budget	Balance
Secrétariat	\$800,00	\$750,00	-\$50,00
Communications et site Web	\$240,00	\$380,00	\$140,00
Frais de garde	\$0,00	\$170,00	\$170,00
Frais bancaires	\$129,12	\$120,00	-\$9,12
Divers - Soirée consultation	\$122,50	\$80,00	-\$42,50
Total dépenses de fonctionnement	\$1 291,62	\$1 500,00	\$208,38
Projets			
Écoquartier	\$0,00	\$800,00	\$800,00
Rayonnement	\$2 000,00	\$2 000,00	\$0,00
Total des projets	\$2 000,00	\$2 800,00	\$800,00
	\$3 291,62		\$1 008,38

Conseil de Quartier Maizerets		
Bilan		
au 31 décembre 2017		
Actifs		
	Encaisse	\$2 292,64
Passifs		
	Facture Secrétariat	400
	Facture Charm (CMM)	\$875,00
	Total comptes à payer	\$1 275,00
Avoir net		\$1 017,64
Dépenses de fonctionnement avec compte à payer (secrétariat)		\$1 291,62
Budget d'opération		1500
Surplus d'opération 2017		\$208,38

6. CONCLUSION

Jérôme Bouchard | Secrétaire

En 2017, le Conseil de quartier de Maizerets a contribué à l'animation et au rayonnement du quartier en participant à la conception de la première édition de la Place Maizerets qui a connu un franc succès grâce à une programmation riche et variée.

En parallèle, le Conseil de quartier, toujours préoccupé par les enjeux touchant l'environnement et la qualité de vie des citoyens du quartier, a surveillé de près les dossiers de l'incinérateur, de l'usine de récupération de métal AIM, du Port de Québec et du nouveau complexe hospitalier.

À l'heure où les pratiques de consultations publiques sont en révision à la Ville de Québec, le Conseil de quartier de Maizerets a su démontrer la pertinence de ses interventions. Il demeure un acteur central pour tous les enjeux et projets de développement touchant les citoyens du quartier.

ANNEXE 1 : L'ÉTAT DE LA VIGILANCE 2017 À L'INCINÉRATEUR – TEXTE DÉTAILLÉ

Signification des principaux acronymes

CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CVI	Comité de vigilance de l'incinérateur
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
DRSP	Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PMO	Plan de mise en oeuvre du PMGMR
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et sur l'incinération des matières résiduelles

Séance du comité de vigilance de janvier 2017

Les cinq départements du service de l'environnement de la Ville ont été divisés et partagés entre les différents arrondissements.

D'autre part, Il est question de clarifier le sens de la norme sur le mercure. Cette question fait suite aux dépassements de la concentration de mercure déjà survenus à l'incinérateur. On souligne que cette norme est technique et n'est pas nécessairement basée sur des considérations de santé.

Il y a également eu des discussions sur la rencontre publique du CVI qui se tiendra en mars 2017. On a jugé important de varier les intervenants et qu'il n'y ait pas seulement des représentants de la Ville de Québec. L'exercice préparatoire à la rencontre permettra d'identifier les préoccupations de manière créer une atmosphère de partage de préoccupations avec les citoyens. Les outils de communication de cette assemblée publique prévus par la Ville de Québec seront nombreux et variés et il s'agit d'une première en les circonstances : publicité porte à porte dans les secteurs ciblés, communiqué de presse, retweeter le communiqué de presse et bulletin municipal. Il

s'agit également d'élargir les communications à l'extérieur des quartiers de proximité.

Compte-rendu des résultats d'échantillonnage de la campagne d'octobre 2016

Dépassements des dioxines et furanes

Il y a toujours trois essais ou tests pour chaque four sur une durée de quatre heures chacun, et ce pour les paramètres obligatoires du REIMR. Le four numéro 4 a présenté des non-conformités pour les mesures de dioxines et furanes. Le premier essai du 6 octobre 2016 mesuré sur quatre heures avec une valeur de 0,744 nanogrammes par mètre cube dépassait près de huit fois la norme de 0,096 nanogrammes par mètre cube. La représentante de la Ville de Québec précise qu'il s'agissait de l'essai réalisé lorsque le four était en démarrage, donc au moment où les températures de combustion ne sont pas optimales. Le deuxième essai sur quatre heures du 7 octobre 2016 dépassait également la norme avec une valeur de 0,169 nanogrammes par mètre cube. Enfin, la moyenne des trois essais est également hors-norme avec une valeur de 0,312 nanogrammes par mètre cube. Les dépassements ont été expliqués par un problème d'injection de charbon activé dans le four numéro 4.

Charbon activé et adsorption des contaminants

Rappelons que le charbon activé sert d'«agent filtrant» en adsorbant certains métaux et différentes molécules organiques dans leur phase gazeuse, tels les dioxines et furanes, ces dernières présentes suivant la combustion des matières résiduelles à des températures non optimales. La procédure de surdosage du charbon activé en démarrage a pourtant été suivie comme à l'habitude mais visiblement il y a eu un problème, possiblement similaire à celui qui a causé les non-conformités pour le mercure en juin et septembre 2016. On rappelle qu'il n'y a pas eu de dépassement de dioxines et furanes en période de démarrage lors des périodes d'échantillonnage depuis 2008. Par ailleurs, lorsque les brûleurs seront installés, cela aidera à l'atteinte de la norme réglementaire en période de démarrage.

Systèmes individualisés d'injection de charbon activé

Les représentants de la Ville de Québec signalent que cette dernière est présentement en appel d'offres pour l'implantation de systèmes d'injection individualisés du charbon activé.

Sortie médiatique du Conseil de quartier de Maizerets

Une discussion a lieu concernant la sortie médiatique du Conseil de quartier de Maizerets concernant le dépassement de mercure en juin 2016 ainsi que lors de la reprise de cette campagne en septembre 2016. Les opinions sur la légitimité du Conseil de quartier de Maizerets d'avoir émis des communications publiques sur ce sujet sont divisées, alors qu'il avait été décidé, lors de la dernière rencontre, que le CVI ne se prononcerait pas sur cette question.

D'un côté, il est mis de l'avant l'importance que les membres du comité collaborent ensemble sur les dossiers de l'incinérateur et qu'une ligne de conduite commune soit respectée. Les messages véhiculés au public devraient toujours être complets et les efforts du CVI et de la Ville de Québec pour diminuer les impacts négatifs de l'incinérateur sur les citoyens devraient être mis de l'avant. De l'autre côté, il est dit que les membres du CVI conservent également leur liberté d'action lorsqu'ils agissent à d'autres titres, en dehors du CVI, et qu'ils se basent sur des données publiques, à moins d'un avis de confidentialité émis par le CVI. De façon plus générale, il est important d'éviter la confusion auprès des citoyens dans les communications relatives à l'incinérateur. De plus, afin d'éviter l'effet de surprise, la représentante des communications de la Ville de Québec rappelle qu'il est important que la Ville de Québec soit mise au courant avant l'émission de communiqué de presse pouvant interpeller ses services.

Séance du comité de vigilance du 7 février 2017

Une précision est apportée par un membre qui remet aux autres membres du CVI un historique des dépassements des émissions de l'incinérateur lors des campagnes d'échantillonnage et les communiqués émis à la suite de ceux-ci au cours des années 2013 et 2016. Ce document met en lumière les deux communiqués de presse émis par le Conseil de quartier de Maizerets lorsque l'incinérateur a démontré des dépassements en 2013 et en 2016. D'autre part, il présente la résolution du CVI sur la question des communiqués adoptée le 4 avril 2014, laquelle s'intéresse uniquement à la procédure que s'est donné le CVI pour ses émissions de communiqués. D'ailleurs, cette procédure ne semble pas convenir à l'ensemble des membres et demande à être revue en fonction du nouveau mandat du CVI.

Avancement de l'organisation de la rencontre publique

Le but de la rencontre publique est de rejoindre un maximum de citoyens. Pour ce faire, divers moyens de communication sont proposés : cartons d'invitation distribués en porte à porte dans les secteurs ciblés, placement publicitaire pour rejoindre les gens à l'extérieur des quartiers limitrophes de l'incinérateur, courriel envoyé à tous les membres des Conseils de quartier de la Ville de Québec, site web de la Ville de Québec et actualité des arrondissements permettant d'avertir tous leurs abonnés

On souligne que bien que les émissions de l'incinérateur doivent respecter les normes québécoises, d'un point de vue de santé publique, la règle est de toujours prendre la norme la plus prudente.

Résolution du Conseil de quartier de Maizerets du 10 janvier 2017

Une résolution du Conseil de quartier de Maizerets été déposée concernant les suites des dépassements de mercure et de dioxines et furanes constatés en juin et octobre 2016

Concernant des suites aux dépassements des normes de l'incinérateur

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec doit assurer que l'incinérateur ne dépasse pas les normes notamment en utilisant un système de filtration ou de traitement des effluents du mercure et des dioxines et furanes;

CONSIDÉRANT la difficulté pour la Ville de Québec de contrôler l'entrée de matières contenant du mercure, et encore moins celle de matières générant des dioxines et des furanes;

CONSIDÉRANT les effets reconnus pour la santé des dioxines et furanes et du mercure;

SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet, DÛMENT APPUYÉE par M. Alain Couillard IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de :

- demander que la Ville de Québec rende publiques les démarches visant à identifier les causes et les solutions des dépassements de mercure et de dioxines et furanes qui sont spécifiquement liés aux procédés utilisés par l'incinérateur, notamment à la filtration et à l'utilisation de charbon activé, pour les dépassements survenus pour les campagnes d'échantillonnage de juin et de septembre 2016.*

- *confier à M. Yvan Ouellet le mandat d'aviser le Comité de vigilance de l'incinérateur de la présente demande du Conseil de quartier*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le CVI en prend acte et en discutera lors de la prochaine rencontre alors que la Ville de Québec pourra préparer sa réponse.

Réunion publique du Comité de vigilance du 22 mars 2017

Afin d'alléger le présent texte, le lecteur est prié de lire le [compte rendu](#) de cette réunion publique disponible sur le site WEB du Comité de vigilance.

Séance du comité de vigilance de mars 2017

Quelques informations relativement à la planification de la rencontre publique

Tous les abonnés des arrondissements de la Ville de Québec ont reçu une invitation à participer à la rencontre d'information publique du CVI. Concrètement, cela signifie que l'invitation a été envoyée aux 48 085 abonnés des 6 arrondissements de la Ville de Québec. Un carton d'invitation a été envoyé à 20 050 adresses, une publicité a paru dans les 5 hebdomadaires de la Ville de Québec.

Zéro-déchets

Dans une prochaine rencontre du printemps, il sera intéressant de discuter de la vision zéro déchet défendue par le CVI auprès de la Ville de Québec.

Communiqués de presse - révision de la résolution 2014-04-04_03 du CVI

On souhaite clarifier la ligne directrice de la résolution dictant l'émission de communiqués par le CVI. Quelques éléments importants ressortent de la discussion :

- Le CVI ne doit pas arrêter de communiquer avec le public, tant pour les bons coups que les mauvais
- Le CVI doit continuer à faire des pressions sur la Ville de Québec pour qu'elle émette des communications au grand public et pour que ces

communications soient justes et complètes

- Les membres du CVI représentant les citoyens et les groupes environnementaux doivent être en mesure d'émettre des communiqués sans que le CVI ne critique leurs travaux dans la mesure où l'information transmise par les membres du CVI à leurs membres est juste et complète.

Suite à cette discussion, les membres du CVI conviennent que la résolution 2014-04-04_03 est caduque et que la stratégie de communication privilégiée par le CVI sera évaluée au cas par cas.

Réponse de la Ville de Québec concernant la Résolution du Conseil de quartier de Maizerets du 10 janvier 2017

La Ville de Québec a préparé un plan d'action exhaustif qui sera présenté aux élus pour approbation et dès que ce dernier sera disponible, il sera présenté au CVI et rendu public. Ce document est celui qui sera également présenté au MDDELCC.

Analyse en continu de l'acide chlorhydrique

Une présentation de M. Yvan Ouellet cherche à répondre à la question suivante : de combien l'incinérateur dépasse-t-il la norme lors des périodes de dépassement. Pour répondre à cette question, M. Ouellet a obtenu les relevés de l'analyseur en continu pour le HCl pour les quatre jours pour le mois de novembre 2016. M. Ouellet signifie son désir de travailler de la même manière les données des autres paramètres.

M. Ouellet met en évidence les 12 heures de dépassement dont une heure lors de laquelle le dépassement correspond au double de la norme et une autre à six fois la norme. M. Daniel Munger explique que lorsque surviennent des dépassements, le personnel de l'incinérateur s'affaire à rectifier la situation en réglant les problèmes d'opération.

Selon la Loi, l'incinérateur doit se doter d'analyseur en continu et respecter la norme de HCl en tout temps, et non sur une moyenne de quatre heures comme c'est le cas du CO. Or, il n'y a pas de sanction sur les dépassements démontrés par les analyseurs en continu, mais bien sur les résultats des campagnes d'échantillonnage effectuées selon les dispositions du REIMR. M. Ouellet reçoit des félicitations pour son travail. M. Ouellet conclut de cette analyse que les dépassements de HCl à l'incinérateur sont

rarement élevés. Il est également spécifié que cette conclusion est rendue possible en raison de la présence d'analyseurs en continu. De plus, le fait de connaître les données en temps réel permet aux opérateurs de l'incinérateur d'intervenir rapidement. Il est mentionné que lorsque le CO est hors norme, cela signifie qu'il y a une mauvaise combustion. Une mauvaise combustion signifie également que plusieurs paramètres risquent d'être hors norme, tel les dioxines et furanes.

Le MDDELCC et sa participation au CVI

On revient sur un suivi antérieur concernant la possibilité pour le MDDELCC de déléguer une personne pour faire partie du CVI. Suite à des communications avec M. Éric Bonin, il semblerait que le MDDELCC n'a pas l'habitude de s'asseoir avec les parties qu'il surveille. Pour le moment, la participation régulière du MDDELCC au CVI ne semble pas favorable, mais il serait intéressant de les inviter au moins une fois par année.

Informations sur les brûleurs au gaz

M. Daniel Munger de la Ville de Québec explique rapidement que le four numéro 1 est en période d'entretien. On a profité de cette manœuvre pour procéder à des travaux d'implantation des brûleurs. À cet effet, l'appel d'offres pour les brûleurs s'est terminé récemment. De plus, une ligne de gaz sera installée en septembre 2017, ce qui permettra de faire les premiers tests de brûleur sur le four 1 à l'automne 2017. Concernant les robots d'alimentation du charbon activé, les travaux sont prévus en priorité sur le four numéro 4 en 2017. Si les travaux vont bien, les robots d'alimentation seront finis d'installer en 2018.

Séance du comité de vigilance d'avril 2017

Démission de Madame Nicole Blouin

On fait la lecture de la lettre que la secrétaire fera parvenir suite à la lettre de démission de Mme Blouin à démission de Mme Blouin.

Le CVI impliqué sur la question de la gestion des matières organiques

Une résolution du CVI sur la gestion des matières organiques a déjà été adoptée et elle

contenait trois points principaux, soit

- des appuis au compostage communautaire
- début de la mise en œuvre d'une collecte des résidus alimentaires
- appuis du compostage domestique.

Étant donné que certains points s'inscrivent dans le prochain PMGMR et vont faire partie du plan de mise en œuvre (PMO), M. Bugay ne peut apporter de réponses pour le moment car la Ville de Québec en est encore en travaux d'analyses.

Compostage communautaire : des problèmes de communications

Une présentation du programme de compostage communautaire est disponible sur le site internet du CVI. Une discussion fait ressortir une problématique de communication entre la Ville de Québec et les organismes bénéficiant du programme. Un membre du milieu environnemental discute d'une lettre envoyée par M. Steve Verret et explique que l'enjeu actuel, partagé avec l'organisme Craque-Bitume, n'est pas les nuisances ni le manque de sites potentiels, mais d'améliorer et davantage développer.

On estime que les délais pour l'approbation des projets sont parfois très longs. Il y a donc un flou entre ce que la Ville présente et la perception des organismes sur le terrain. Mme la présidente discute aussi des deux messages contradictoires. Elle fait la lecture de la lettre de M. Verret, adressée à Mme la présidente ainsi qu'à Mme Richard. Elle propose de mettre les efforts pour démêler les choses.

Le CVI réaffirme les trois éléments de sa résolution

Le CVI recommande à nouveau les trois éléments de sa résolution, soit les éléments sur le compostage domestique, sur le compostage communautaire et sur le déploiement progressif de la collecte des matières organiques. Mme Suzanne Verreault fera un suivi du dossier, en envoyant de nouveau la résolution du CVI à la Ville de Québec

Zonage et compostage

Un questionnaire sur le zonage a lieu sur ce qui est permis dans le règlement de zonage pour ce qui est du compostage. Aucun projet de compostage n'a été refusé pour des raisons de zonage à ce jour.

Projet de vente de vapeur à l'Hôpital l'Enfant Jésus : clarifications et questionnements

Le projet actuel est en phase d'analyse. Certains questionnements restent en suspend.

On suggère de clarifier ces éléments :

- Impact de la vente de la vapeur vs l'objectif de diminution des activités de l'incinérateur
- Faire la démonstration qu'afin de rencontrer l'éventuel contrat avec le futur complexe hospitalier, la vente de vapeur n'obligera pas la production d'un minimum de vapeur

Séance du comité de vigilance de juin 2017

Dépôt et présentation du Bilan du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale dans l'arrondissement La Cité-Limoilou (CICEL)

Il y a eu une présentation du Bilan de l'an 2 et 3 du CICEL par Mme Goupil-Sormany de la DRSP. Le bilan est disponible sur le site internet du CVI.

Position de la Ville de Québec sur l'objectif zéro déchet

La Ville de Québec a entrepris une réflexion et une démarche pour se positionner sur l'objectif zéro déchet. Le CVI convient que l'objectif zéro déchet serait pour la Ville de Québec une bonne approche pour canaliser les opinions vers une vision commune. Toutefois, le CVI reconnaît le travail présentement fait afin de réfléchir à la meilleure définition que pourrait avoir l'objectif de zéro déchet pour la Ville de Québec, soit pour définir les stratégies possibles, l'horizon et les objectifs.

Informations intéressantes concernant l'incinérateur pour les mois de mai et juin 2017

Ce sont normalement des mois où les quantités de déchets reçues à l'incinérateur sont élevées. Or, en juin 2017, il y a eu 2000 tonnes de moins reçues et incinérées comparativement à juin 2016.

Campagne RDD de la CMQ

Mme Luce Bergeron de la CMQ a présenté les aspects d'une campagne de sensibilisation sur les résidus domestiques dangereux (RDD) qui débutera en septembre 2017. La campagne consiste à la diffusion de courtes vidéos publicitaires par différents médias, soit à la télévision, au cinéma ou sur internet. Il y aura aussi sensibilisation par d'autres moyens tels que par des dépliants ou des affiches. Afin de mesurer l'impact de cette campagne sur la quantité de RDD envoyés à l'incinérateur, il y aura une étude sur le tonnage avant et après.

Discussion suite à la démission de Mme Nicole Blouin

Les préoccupations de Mme Blouin écrites dans sa lettre de démission sont reçues et seront prises en considération. Tous les efforts seront mis pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Impacts de la vente de vapeur et objectif de diminution des activités de l'incinérateur

Des membres du CVI souhaitent pouvoir démontrer que le projet n'est pas un moyen de prolonger la durée de vie de l'incinérateur.

- Démontrer que l'éventuel contrat entre la VQ et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus ne demande pas une quantité minimale de vapeur à fournir à l'hôpital (pas de clause minimale de vente).
- Démontrer que l'hôpital serait autonome énergétiquement au-delà de l'entente d'échange de vapeur avec l'incinérateur.
- Démontrer qu'il y aura des activités d'information et de sensibilisation auprès des citoyens afin de bien expliquer le projet et ses objectifs et, d'ainsi, répondre aux questionnements et inquiétudes de la population.

Suivi en continu à l'opération, travaux d'amélioration et présentation du bilan semestriel du tonnage

M. Daniel Munger fait une présentation des résultats des analyseurs en continu pour le CO, HCl, particules et SO₂ pour janvier à juillet 2017

Monoxyde de carbone (CO)

Les résultats pour le monoxyde de carbone pour les quatre fours sont relativement stables. L'abondance de pluies durant cette période a eu une influence sur les taux de CO, puisqu'il y a corrélation entre le taux de CO et les conditions météorologiques. Ceci se traduit par une plus grande difficulté pour la combustion, et donc pour le respect de la norme du CO. Le four numéro 1 montre le meilleur résultat, puisqu'aucune boue municipale n'y est brûlée. Le four numéro 4 montre de moins bons résultats pour les mois de février, mars et avril. C'est pour cette raison que divers essais ont été effectués avec des experts, notamment par l'injection de gaz dans le but d'assécher les boues dans le but d'améliorer la combustion.

Acide chlorhydrique (HCl)

Le taux de respect de la norme moyenne pour les quatre fours est supérieur à 99%.

Particules

Le taux de respect de la norme moyenne, pour les 4 fours, est de 99%.

Dioxyde de soufre (SO2)

Le taux de SO2 touche la norme à presque 100% du temps, et ce, pour les quatre fours.

Augmentation de l'efficacité

En comparaison des mêmes mois (janvier à août), il y a eu 1150 tonnes de plus de déchets en 2017 qu'en 2016.

Nombre de fuites

Une des raisons qui explique l'augmentation d'efficacité réside dans le nombre de fuites. En effet, en comparant la période de janvier à août de 2016 et 2017, on constate une diminution de six fuites. En considérant que pour chaque fuite, 5-6 jours d'arrêt sont nécessaires pour la réparation, une augmentation de 30 jours de production a donc été observée en 2017.

Métallisation des fours

Une autre explication réside dans la métallisation des fours qui a diminué considérablement la nécessité d'arrêt des fours. Puisque les fours sont plus disponibles, il devient plus facile de contrôler leur fonctionnement en corrélation avec les flux de matières. L'arrêt contrôlé des fours a un impact direct sur la qualité de la combustion comparativement à l'arrêt pour cause de bris par exemple.

Mise à jour des projets

- Projet des brûleurs (8-9 mois de retard), installation de brûleur au four numéro1 à l'automne 2018.
- Projet des unités d'addition de charbon activé avec ajout de quatre unités individuelles, installations à l'automne 2017

Informations sur le suivi environnemental en fonction du REIMR pour la campagne de juin 2017

Les paramètres réglementés par le REIMR sont les particules, le HCl, le SO₂, le CO, le mercure et les dioxines et furannes.

Les données pour les particules, l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO₂), les dioxines et furanes ainsi que le mercure (Hg) respectent les normes pour les périodes d'échantillonnage de quatre heures Il y a encore des dépassements pour le CO particulièrement en démarrage des fours. Le projet d'installation de brûleurs permettra de diminuer les dépassements pour ce paramètre.

Paramètres du CCME en juin 2017

Certains autres paramètres échantillonnés ne sont pas réglementés, mais ils sont comparés aux lignes directrices du Conseil canadien des ministres en environnement dans le document de référence du CCME publié en 1989.

Pour la campagne du mois de juin 2017, les chlorobenzènes, les chlorophénols ainsi que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) présentent certains résultats supérieurs aux valeurs attendues. Les résultats de l'arsenic sont manquants, le

paramètre étant en vérification et en validation puisqu'un des essais était très élevé. On souligne l'intérêt de vérifier, dans les documents accompagnant certains certificats d'autorisation délivrés par le ministère de l'Environnement, une clause de comparaison des valeurs observées pour ces paramètres avec les valeurs attendues dans les lignes directrices du CCME.

Représentation de la direction de la santé publique

Le représentant de la direction de la santé publique au sein du CVI qui était un expert en qualité de l'air est maintenant à la retraite. Mme Goupil-Sormany était la représentante désignée en attendant de transmettre le mandat à un nouvel expert en qualité de l'air. Dorénavant, Mme Daria Pereg représentera la direction de la santé publique à titre d'experte en qualité de l'air.

Séance du comité de vigilance d'octobre 2017

Atelier du Plan de mise en œuvre (PMO) du PMGMR et résultats préliminaires

M. Mathieu Fournier fait une présentation du déroulement et des résultats d'une journée d'activité du 14 septembre organisée par la Ville de Québec pour le plan de mise en œuvre.

L'activité regroupait 30 participants, représentants des parties prenantes sur le territoire, et plusieurs observateurs. L'objectif de la journée était de prioriser et pondérer les critères pour former un outil d'aide à la décision. Plus précisément, élaboration de deux grilles, une pour les actions d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et l'autre pour les actions mesurables. L'élaboration d'une liste des effets collatéraux était aussi dans les objectifs principaux de l'atelier. Tout au long de la journée, les diverses activités de réflexions et de travail étaient effectuées en petits groupes. Cependant, le travail de pondération et de priorisation des critères était fait sur une base individuelle, soit par vote. La journée était planifiée de manière à pouvoir présenter les résultats préliminaires aux participants à la fin de la journée.

Les étapes à venir sont :

- Distribution du rapport de l'activité aux participants (bilan)
- Proposer une nouvelle grille d'évaluation pour les ISÉ selon les conclusions de l'activité

- Prioriser les actions
- Établir l'échéancier de réalisation des actions en fonction du cadre budgétaire
- Élaborer le PMO préliminaire
- Présentation du PMO préliminaire à la Direction générale de la Ville de Québec et au CVI
- Déposer le PMO au conseil d'agglomération
- Dépôt du PMO à la CMQ (fin décembre)

La présentation est M. Fournier est accessible sur le site internet du CVI

Leçons à tirer de l'atelier PMO

- Taux de participation des conseils de quartier et réseau scolaire faible, probablement à la période de l'année et parce que c'était une activité réalisée le jour.

Séance du comité de vigilance du 30 novembre 2017

Mandat de la présidence

Il y a eu une demande de M. Alexandre Turgeon concernant la réglementation du mandat du CVI, plus précisément pour doter le CVI d'un règlement clair sur le renouvellement du mandat de la présidence.

Représentants de deux nouveaux conseils de quartier

Pour deux postes de représentants des citoyens nommés par d'autres conseils de quartier de la Ville de Québec priorisant les quartiers externes à l'arrondissement de La Cité-Limoilou, il est suggéré que deux conseils de quartier différents sièges à ces postes. Un tirage au sort a permis de sélectionner le conseil de quartier de Loretteville ainsi que le conseil de quartier Chutes Montmorency.

Projet de vente de vapeur à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus

Le projet de vente de vapeur suit le processus régulier de gestion de projet de la Ville de Québec. Le projet est actuellement à l'étape des études préliminaires. Entre chacune des étapes, il y a une demande d'approbation aux autorités concernées. La dernière présentation au CVI en septembre 2017 consistait à l'étape d'initiation et de définition des problématiques et opportunités, soit :

- Consommation d'énergie de l'Hôpital
- Coût relié à cette consommation d'énergie
- Disponibilité de vapeur de l'incinérateur
- Coût d'implantation du système de transfert d'énergie possible entre l'Hôpital et l'incinérateur
- Coût de projet
- Rentabilité
- Impacts/retombés environnementaux tel une diminution de 12500 tonnes de CO2

Étape actuelle, analyse d'options (raffinement des études):

- Équipements nécessaires et leur coût
- Possibilités de tracé de la ligne de vapeur (tracé le plus économique, etc.)

Autres informations importantes

- La vapeur qui fait l'objet du projet provient de l'eau des chaudières, il s'agit donc d'eau propre qui provient directement de l'aqueduc. Elle a circulé en circuit fermé, elle n'a donc jamais été en contact avec les déchets ni la fumée résultant de la combustion.
- Avec ou sans le projet de vente de vapeur, l'Hôpital a pour projet la construction d'une nouvelle centrale au gaz naturel et mazout afin d'assurer les besoins énergétiques du nouvel Hôpital.
- Le projet de vente de vapeur serait donc un ajout à la nouvelle centrale.

Le projet servirait à apporter une alternative supplémentaire pour l'électricité, pour la stérilisation, pour l'humidification ainsi que pour le chauffage et la climatisation.

Les membres du CVI demandent à avoir un portrait global expliquant les objectifs de la Ville pour l'incinérateur, la réduction des déchets, et l'usine de biométhanisation, ce qui permettrait à tous, ainsi qu'aux citoyens, de comprendre les projets en cours.

Suivis environnementaux en fonction du REIMR et du CCME

Un point sur le dépassement d'arsenic gazeux en juin 2017 a été mis à l'ordre du jour à la demande de M. Yvan Ouellet. En septembre 2017 les résultats de l'arsenic gazeux pour juin 2017 n'avaient pas été présentés puisqu'une démarche de validation était en cours pour un résultat élevé de 176 microgrammes/m³, donc supérieur à la valeur attendue du CCME qui est de 1 microgramme/m³. Plusieurs vérifications ont été faites,

car il y avait des doutes sur ce résultat. On a cru un moment à la possibilité que des interférences lors des analyses en laboratoire aient causé un faux positif. Même s'il reste des doutes énoncés par certains, rien ne permet de discréditer cette valeur. Les investigations sont donc terminées et le résultat est bel et bien $176 \mu\text{g}/\text{m}^3$. L'arsenic provient de la matière incinérée et on suggère que le charbon activé pourrait permettre de contrôler ces émanations d'arsenic.

Résolution 2017-11-30_05 relativement à l'arsenic

Étant donnée le résultat atteint pour l'arsenic gazeux lors de la campagne d'échantillonnage de juin 2017, le CVI a résolu de demander à la Ville de Québec que l'arsenic soit évalué au même titre que le mercure à la suite de la mise en place des nouvelles unités de charbon sur le four numéro 4, soit une analyse par jour en continu durant deux mois.

Retour sur les certificats d'autorisation relativement à la modernisation de l'incinérateur

On présente une lettre datée de 2008 de M. Yves Fréchette de la Ville de Québec, lettre liée à l'obtention de certificats d'autorisation liés à une phase des travaux passés de modernisation de l'incinérateur.

Demande de résultats présentés par essais et non en moyenne

Des changements sont suggérés dans la présentation des résultats, à la suite d'une demande de M. Yvan Ouellet. Éventuellement, les résultats pourraient être présentés par essai et non pas en moyenne et avec des données chiffrées, et non seulement des graphiques sans les chiffres.

1. ANNEXE 2: DÉCLARATION CITOYENNE DE MAIZERETS SUR LA SANTÉ, DE LA PROTECTION DE LA SÉCURITÉ, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES FACE À LEUR ENVIRONNEMENT

Il est rappelé que la déclaration citoyenne ci-dessous a été adoptée lors de l'assemblée générale 2014. Il est convenu qu'elle sera publicisée et qu'elle devrait guider le traitement des différents dossiers.

Préambule

Le Conseil de quartier de Maizerets soumet à la consultation publique une partie de son plan d'action au sujet de la prise en charge par le milieu des problèmes de santé de la population découlant de l'environnement physique et social.

Le présent projet de charte est une œuvre d'affirmation de l'ensemble des citoyens de Maizerets réunis en assemblée générale et a été approuvé par la majorité des citoyens.

Compte tenu notamment d'une concentration particulière de contraintes environnementales dans le quartier Maizerets comparativement aux autres quartiers, cette déclaration est également à la recherche d'application des principes sociaux généralement acceptés d'équité, de précaution, d'intégrité, de sécurité, de qualité de vie et de prévention.

Déclaration citoyenne de Maizerets sur la protection de la santé, de la sécurité, de l'intégrité et de la qualité de vie des personnes face à leur environnement

Affirmation de la prise en charge par les citoyennes et par les citoyens

1. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment la prise en charge, individuelle et collective, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie notamment face à leur environnement, et ce par l'autonomie, l'entraide et la coopération.

Affirmation du droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité

2. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment qu'ils ont le droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité en matière de santé et d'environnement, et qu'ils défendront ces droits.

Demande aux autorités de coopérer à la prise en charge

3. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de coopérer et de collaborer à la prise en charge, par les citoyen(ne)s, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie face à leur environnement.

Demande aux autorités de coopérer à la prévention ou à la précaution

4. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de collaborer pleinement aux démarches entreprises pour éliminer totalement les contraintes inappropriées et évitables de leur environnement, et de collaborer pleinement pour atténuer de manière efficace celles qui sont inévitables, le tout selon une approche de prévention ou de précaution.

5. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers d'appliquer pleinement les principes propres à la protection de la santé publique, au développement durable, à l'équité en matière de qualité de l'environnement et de santé, au principe de précaution, et à la prévention des maladies et des problèmes de santé.